



Compte rendu du Comité Technique Local du 25 mai 2020

Première réunion en présentiel depuis le début de la crise sanitaire, et dans le respect de la distanciation physique et des gestes barrières, ce Comité Technique Local était consacré à :

- La reprise d'activité dans le cadre de la Covid-19.
- Une information sur les congés.
- La préparation du mouvement local.
- Les conséquences de la mise entre parenthèses du Nouveau Réseau de Proximité.
- La campagne IR.

Dans sa déclaration liminaire, **Solidaires Finances Publiques** a rappelé à Mme Brigant que le Plan de Reprise d'Activité (PRA) doit être très progressif, évolutif, et respecter les obligations sanitaires.

Solidaires Finances Publiques a insisté sur le fait que le taux d'agents présents ne doit pas être dicté par la volonté de reprendre une activité normale dans des conditions qui restent anormales.

Notre organisation syndicale a indiqué que le télétravail doit être maintenu et privilégié au sein de notre ministère, avec pour seul objectif de limiter le nombre d'agents en présentiel.

S'agissant des congés, **Solidaires Finances Publiques** s'est indigné du vol de 10 jours de congés / ARTT, de la volte-face concernant l'autorisation d'absence exceptionnelle du 22 mai, et, cerise sur le gâteau, du refus de

prolonger le report des congés 2019 au-delà du 3 mai.

Solidaires Finances Publiques estime qu'aucun agent ne doit voir ses droits à congés, ni ses droits sociaux (temps de travail par exemple), remis en cause d'une quelconque manière.

Notre organisation syndicale a fait part de ses craintes avec, concomitamment, la suppression des CAP de mutations, et l'affectation des agents au département.

Nous espérons que la règle de l'ancienneté administrative ne sera pas remise en cause.

Solidaires Finances Publiques a rappelé notre demande d'un véritable report de la campagne IR, et estimé que les délais rallongés de cette campagne ne répondent pas aux enjeux de la période.

La conséquence est une campagne IR en mode dégradé, où seuls les modes d'accès à distance sont actuellement disponibles.

En conclusion de cette liminaire, **Solidaires Finances Publiques** a réclamé une politique de reconnaissance de l'investissement des fonctionnaires (revalorisation des carrières, plans de qualification, augmentation du point d'indice).

Notre déclaration liminaire :

<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/290/actualite/ctl/109-ctl-du-25-mai-compte-rendu.html>

Reprise d'activité dans le cadre de la Covid-19

Mme Brigant a indiqué que les modalités d'organisation du retour au travail des agents doivent respecter les consignes sanitaires définies dans les protocoles de reprise de l'activité, et celui d'accès aux bâtiments, élaborés par la Direction. Pour Mme Brigant, la priorité n° 1 est la santé des agents.

Mme Brigant a rappelé que Mme Blavec, l'assistante de prévention, effectue une tournée de l'ensemble des services afin d'évaluer la mise en œuvre des plans de reprise de l'activité et du respect des règles sanitaires.

Mme Brigant a indiqué que ces protocoles doivent faire l'objet d'une nouvelle discussion lors d'un CHSCT d'ici 2 semaines.

Solidaires Finances Publiques a estimé que si ces protocoles tiennent globalement la route à l'heure actuelle, ils doivent être appréciés avec une extrême vigilance, et réévalués, si un grand nombre d'agents revenait dans les services en présentiel, afin de garantir que la distanciation physique sera bien respectée.

Mme Brigant a indiqué que nous sommes actuellement dans une organisation du travail qui doit privilégier la distanciation physique (au moins jusqu'au mois de juillet 2020).

Elle indique que les protocoles pourraient être revus si la situation sanitaire évolue.

Solidaires Finances Publiques a rappelé sa demande de privilégier le télétravail dans la période actuelle afin de limiter le nombre d'agents en présentiel.

Néanmoins, notre organisation syndicale estime que cette période ne doit pas être utilisée pour favoriser un élargissement d'une nouvelle forme de travail axée autour du télétravail et du travail à distance.

Aussi, **Solidaires Finances Publiques** a réclamé un véritable bilan sur ces nouvelles organisations du travail.

Également, **Solidaires Finances Publiques** a estimé qu'il faudrait une meilleure dotation en ordinateurs et téléphones portables afin que plus d'agents puissent télétravailler dans cette période de crise sanitaire.

La Direction a admis une sous dotation d'ordinateurs et téléphones portables. Mme Brigant estime que l'administration se doit d'en tirer les conclusions.

M. Haumont a rappelé que la DDFiP du Finistère possède 160/170 ordinateurs portables, et 60/70 téléphones portables.

Notre Direction devrait recevoir 18 ordinateurs portables supplémentaires en dotation nationale (pas de date). La délégation interrégionale devrait doter la Direction de 15 téléphones portables supplémentaires.

À ce jour, 30 ordinateurs portables ont été restitués par des agents revenant en présentiel. Ces ordinateurs sont réaffectés à des agents en ASA qui souhaitent télétravailler.

En réponse à une question, Mme Brigant a indiqué être prudente sur le retour en présentiel des agents reconnus fragiles.

Mme Brigant a précisé qu'ils peuvent se voir proposer du télétravail (si reprise d'activité possible), ou être maintenus en ASA.

Mme Brigant a complété ses propos en indiquant que le retour des agents en présentiel est conditionné à l'accord du chef de service, après avis du médecin de prévention.

M. Haumont indique qu'il est envisagé une réouverture des restaurants administratifs :

- Brest = 9 ou 10 juin
- Morlaix = 8 juin
- Châteaulin = mi-juin (contact avec le prestataire)
- Carhaix = deuxième semaine de juin (doit reprendre contact avec l'hôpital)

Dans un premier temps, la vente à emporter sera privilégiée.

Solidaires Finances Publiques a demandé une confirmation concernant la possibilité, pour les agents en présentiel à Brest, Morlaix, Châteaulin et Carhaix, de percevoir une indemnité repas (17,50 €) jusqu'à la réouverture des restaurants ?

M. Haumont a confirmé cette possibilité d'indemnisation des repas à condition de présenter un justificatif d'achat de nourriture (ticket de caisse...) et d'être présent toute la journée (donc entre 12 H et 14 H).

Solidaires Finances Publiques a interrogé la Direction sur l'indemnisation des repas pour les agents en télétravail ?

M. Haumont a indiqué que les télétravailleurs ne peuvent pas bénéficier du remboursement des frais de repas.

Solidaires Finances Publiques estime que cette indemnisation doit être ouverte aux télétravailleurs.

Plus globalement, notre organisation revendique la prise en charge par l'employeur d'une partie des dépenses liées au télétravail.

Solidaires Finances Publiques a demandé à la Direction d'intégrer la moyenne des agents en télétravail dans le tableau de situation hebdomadaire envoyé aux syndicats.

Effectivement, **Solidaires Finances Publiques** ne parvient pas à trouver une explication à cette différence de 110 agents dans la répartition proposée par la Direction ?

M. Berzin a tenté d'expliquer ce différentiel par les agents à temps partiel et des ASA évolutives...

Information sur les congés

Solidaires Finances Publiques a dénoncé l'ordonnance sur le vol de 10 jours de congés / ARTT, et fait part de son extrême mécontentement. **Notre syndicat demande le retrait immédiat de cette ordonnance.**

Solidaires Finances Publiques a également demandé, à minima, d'admettre la date du 10 juillet (fin actuelle de la période d'urgence

sanitaire) comme celle d'un possible retour à une forme de normalité, et par conséquent, que celles et ceux qui souhaiteraient déposer des congés durant cette période voient ces jours déduits de ceux qu'impose l'ordonnance.

Solidaires Finances Publiques a également déploré la décision de la DG (déjugeant ainsi de nombreux directeurs départementaux) de refuser aux agents la possibilité de poser un jour de congé ou ARTT le vendredi 22 mai. Cela aurait permis de «sauver» un jour de congé.

La même DG qui annonce, le 20 mai, que le report des jours de congés 2019 est maintenu au.... 3 mai.

Solidaires Finances Publiques estime qu'il s'agit là d'un bien mauvais signal envoyé aux agents sur la reconnaissance de leur investissement.

Solidaires Finances Publiques a demandé la possibilité d'augmenter les plafonds du CET, et d'y imputer le solde de congés de 2019.

Solidaires Finances Publiques est également intervenu afin de demander une **clarification sur la prise de congés cet été ?** En effet, il semblerait que les congés estivaux soient limités à 2 semaines (voire 1 seule). Notre organisation syndicale ne peut accepter une telle remise en cause des droits des agents à prendre des congés bien mérités.

Mme Brigant a indiqué que la prise de congés est un droit subordonné aux nécessités de service, et que ces congés sont accordés sous le contrôle des chefs de service.

Mme Brigant a indiqué qu'il n'y aura pas de contraintes supérieures à celles des autres années sur la prise de congés cet été.

Solidaires Finances Publiques invite tous les agents qui pourraient rencontrer des difficultés à se voir accorder des congés à se rapprocher des militants de notre organisation syndicale afin que nous puissions intervenir auprès de la Direction

En réponse à une question, Mesdames Brigant et Bouvet indiquent que les agents peuvent poser une récupération horaires dans la période.

Solidaires Finances Publiques a demandé que les heures écrêtées à la fin du mois de mai soient de nouveau créditées sur le compteur des agents. Cela permettrait aux agents de poser une récupération horaires au mois de juin, sans craindre un écrêtement.

M. Berzin nous a indiqué que les heures écrêtées fin avril et fin mai seront rajoutées aux agents par la RH (il faut en faire la demande auprès des chefs de service).

Préparation du mouvement local

M. Berzin a précisé que 3 notes de campagne vont être publiées (A - B - C).

Il y aura 2 mouvements :

- Les agents déjà dans le Finistère et qui demandent leur mutation interne.
- Les agents qui arrivent dans le département.

M. Berzin a indiqué que les agents auraient accès à ALOA (affectation locale des agents) dès le 2 juin.

Solidaires Finances Publiques a demandé une précision concernant les agents ALD : seront-ils obligés de faire une demande mutation ?

M. Berzin nous a répondu qu'il n'y aura pas d'obligation de déposer une demande de mutation pour les agents ALD. Mais dans ce cas, un agent ALD sans affectation pourrait être muté sur n'importe quelle résidence à la discrétion de l'administration.

Dans le cadre de la régularisation des ALD, peu importe la date d'affectation, le délai de séjour est levé.

Il a été également précisé que les ALD à la RAN (ex ALD résidence) pourront être maintenus sur leur RAN d'origine jusqu'au 31/08/2021.

Solidaires Finances Publiques a dénoncé la loi de transformation de la fonction publique qui (entre autre) supprime les CAP de mutations (2020) et de promotion (2021), et fusionne les comités techniques et les CHSCT.

Nous demandons l'abrogation de cette loi qui va clairement à l'encontre d'un dialogue social de qualité dans la fonction publique.

Solidaires Finances Publiques a rappelé sa revendication d'une affectation nationale la plus fine possible (à la résidence, voire à la structure).

Solidaires Finances Publiques, en référence à sa liminaire, a demandé à la Direction d'organiser une réunion collective avec les représentants syndicaux, avant la publication des mouvements locaux, afin d'évoquer des situations particulières qui pourraient surgir.

Mme Brigant a refusé le principe d'une réunion avec l'ensemble des organisations syndicales, et a proposé des réunions bilatérales (syndicat par syndicat).

Solidaires Finances Publiques a demandé à la Direction de fournir aux représentants du personnel tous les documents qui permettraient la meilleure information possible (tableau des emplois, tableau des emplois vacants, référentiel ALOA...).

Conséquences de la mise entre parenthèses du Nouveau Réseau de Proximité

Mme Brigant a indiqué que le projet de Nouveau Réseau de Proximité (NRP) est suspendu (cela ne veut pas dire qu'il est abandonné).

Mme Brigant a annoncé que la DG tiendra un CRT mi-juin afin de clarifier sa position sur ce sujet.

Mme Brigant estime ne pas être en capacité de mettre en place le NRP au 1er janvier 2021. Mais des restructurations seront réalisées hors NRP :

- Le centre de contact doit se mettre en place au 1^{er} septembre 2020.

- La fusion des services de publicité foncière : Brest en septembre 2020 et Quimper en novembre 2020.
- La fusion des brigades de vérification de Brest et Morlaix (déjà placées sous une autorité unique) au 1er septembre 2020.

La création du service départemental des Impôts foncier est reporté. Pour autant, Mme Brigant estime qu'il faudra prévoir le déménagement de tous les services actuellement basés à Quimper Braden.

En réponse à une question sur l'avenir des CPS, Mme Bouvet a évoqué la note du 3 mars 2020 qui prévoit la généralisation des centres de contact, et la généralisation du numéro unique.

Les emplois du CDC (comme ceux du CPS rattaché) sont des emplois de direction. Le CDC devra être considéré comme une division de la Direction.

Mme Bouvet a précisé que les agents du CPS rattaché auront une priorité, mais, a priori, pas ceux du CPS relais.

Volume d'emplois = 38 emplois à pourvoir en 2020, pour arriver à 50 emplois en 2021. Encadrement de la structure : 1 A+ (IP) et 2 inspecteurs.

Mme Bouvet a également indiqué qu'il n'est pas prévu d'installer une antenne CDC à Quimper.

Les formations, interrompues en mars, vont reprendre pour les agents qui pourraient intégrer le CDC (entretiens des agents prévus).

Mme Bouvet a indiqué que la Direction est dans l'attente de réponses de la centrale sur le régime indemnitaire et l'organisation du travail au sein de la structure.

Actualités de la campagne IR

Mme Bouvet a indiqué que cette campagne IR se déroule correctement, notamment avec l'aide des autres services, en particulier les services de contrôle.

La DG va adresser un message électronique de relance aux contribuables. Il est attendu une réaction des usagers qui va engendrer beaucoup d'appels sur les plate-formes nationales.

Les chiffres de télédéclaration sont satisfaisants à cette date. La Direction table sur 1/3 de déclarations automatiques et sans aucune modification.

Mme Brigant a indiqué envisager un accueil physique des usagers dans les prochains jours. Cet accueil physique, limité, se fera exclusivement sur RDV.

Une «fiche de visite» est mise à disposition des usagers qui trouvent portes closes,. Cela permettra aux agents de les rappeler.

La Direction a mis en place, en collaboration avec les collectivités, un dispositif d'accueil des personnes dites isolées.

En réponse à une question, Mme Bouvet a précisé qu'il est possible de bloquer 2 créneaux de 20 minutes pour un même RDV téléphonique si besoin.

Techniquement oui, cela est faisable, mais dans la réalité, **Solidaires Finances Publiques** doute de cette possibilité, car l'agent ne sait pas toujours si le RDV va prendre plus ou moins de 20 minutes.

Questions diverses

En réponse à une question sur le devenir des jeunes en service civique, M. Berzin a répondu que leurs contrats sont maintenus, et les salaires versés, durant la période de crise sanitaire. Les contrats se terminant en juillet, ils ne reviendront certainement pas.

Solidaires Finances Publiques a indiqué que même si les salaires sont maintenus, les jeunes ont besoin de ce service civique pour reprendre pied, et acquérir une expérience professionnelle. Notre organisation syndicale souhaite, dans la mesure du possible, qu'un nouveau contrat leur soit proposé.